



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement
Dialogue social, relations industrielles

COMITE DU DIALOGUE SECTORIEL TRANSPORT ROUTIER

Réunion du comité

du 16 octobre 2007

Compte rendu (adopté le 18 novembre 2008)

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, y compris la règle des 12 jours sous la rubrique «Divers». La réunion est présidée par M. Sugic (travailleurs).

2. Adoption du compte rendu de la dernière réunion du comité (20 novembre 2006)

Le compte rendu est adopté. Les participants conviennent d'adopter le compte rendu de la dernière réunion du comité directeur (5 juillet 2007) par procédure écrite.

3. Déclaration conjointe au sujet de l'emploi illégal

L'IRU propose de procéder à trois modifications mineures dans le projet de texte, par exemple l'ajout de «diffusion et clarification» dans la troisième partie. L'ETF propose également des corrections mineures dans la version française. La déclaration conjointe est adoptée avec ces modifications¹. La version anglaise est considérée comme étant la version originale.

4. Exposé de la Banque européenne d'investissement

Mme Theander, de la BEI (www.eib.org), présente un exposé sur les prêts de la banque dans le secteur routier. La représentante de la BEI se réjouit de la demande formulée par les partenaires sociaux concernant la création de normes européennes pour les locaux de repos (qui sont actuellement soumis à des obligations nationales). L'ETF et l'IRU s'inquiètent de la tendance actuelle vers la fermeture desdits locaux alors que l'industrie est incapable de respecter la législation sociale (temps de conduite et périodes de repos).

L'ETF propose que les secrétariats envoient une lettre à la Commission et à la BEI, dans laquelle ils demanderont une prise en considération systématique des critères convenus

¹ La version définitive sera disponible dans la base de données des textes sur le dialogue social:
http://ec.europa.eu/employment_social/dsw/actListSectors.do?sectorCode=SECT23&lang=fr

par les partenaires sociaux. En outre, la Commission doit être informée de la clôture des locaux de repos. L'IRU propose également que chacun demande à ses membres d'examiner les critères nationaux.

5. Résultats du groupe de travail sur la législation sociale

L'ETF répète que les travailleurs ne sont pas contre le cabotage proprement dit, mais qu'ils s'inquiètent d'une concurrence déloyale. L'IRU confirme la difficulté au sein de l'organisation des employeurs de s'accorder sur une décision commune autour du cabotage et du détachement des travailleurs. C'est au cours du premier trimestre 2008 qu'ils parviendront peut-être à une position interne commune. L'ETF informe les représentants des employeurs de leur journée d'action sur le transport routier qui s'est déroulée la veille².

6. Le dialogue Russie-UE sur le transport et son incidence sur les conditions de travail des conducteurs

L'ETF indique que sa délégation a été reçue hier par le vice-président Barrot, qui a promis de parler au ministre russe des transports le mois prochain au sujet des longues files de camions et de voitures à la frontière russe, qui obligent les conducteurs à attendre jusqu'à six jours, sans locaux de repos et sans sanitaires. Le problème est double: le besoin urgent de créer des installations appropriées, et celui d'assouplir le franchissement administratif des frontières (dédouanement, délivrance des visas).

Mme Ptaszynska (DG TREN/E.1) informe les participants au sujet du dialogue Russie-UE sur le transport, lancé le 3 octobre 2005 et dans le cadre duquel cinq groupes de travail permanents avaient été créés (voir l'annexe des termes de référence³). La réunion d'un groupe de travail ad hoc sur les problèmes de logistique des transports aura lieu à Moscou en novembre⁴.

7. Autres informations de la DG TREN

Le représentant de la Commission informe également les participants que dans le contexte du règlement (CE) n° 561/2006, la Commission a créé un groupe de travail juridique sur l'application harmonisée des règles sociales dans le transport routier, sous les auspices du comité sur les règles sociales dans le transport routier. Des notes d'orientation ont été rédigées par la Commission avec l'aide d'experts provenant des organismes d'exécution, des organisations de travailleurs et de l'industrie. Ceux-ci ont apporté leurs commentaires sur certaines dispositions du règlement, dans le but d'améliorer le caractère effectif et efficace de l'exécution de ces règles⁵.

Interrogée sur la valeur légale de ces notes d'orientation, Mme Ptaszynska répond que le terme «moralement contraignantes» est le plus approprié. Si les orientations ne sont pas

² Voir ci-dessous <http://www.itfglobal.org/etf/etf-press-area.cfm/pressdetail/1621>

³ http://ec.europa.eu/dgs/energy_transport/international/bilateral/russia/transport_en.htm

⁴ Depuis, la réunion de novembre à Moscou a été reportée et aucune nouvelle date n'a été fixée à ce jour.

⁵ http://ec.europa.eu/transport/road/policy/social_provision/social_driving_time_en.htm

suivies sérieusement, le comité sur les règles sociales dans le transport routier ou les groupes de travail juridiques respectifs se pencheront sur le sujet.

8. Résultats des séminaires TAIEX dans les États baltes et travaux futurs

Les parties concluent que les séminaires menés en 2006 et en 2007 ont constitué des activités utiles. L'IRU serait heureuse de renouveler l'expérience dans les nouveaux États membres, à savoir la Bulgarie et la Roumanie. Mme Durst (DG EMPL/F.1) demande aux partenaires sociaux de lui envoyer une liste complète des séminaires en vue d'offrir davantage de visibilité à ce travail important.

9. Programme de travail 2007-2008

Le programme de travail a été adopté le 5 juillet 2007. Les parties parcourent les différents points afin d'examiner les priorités.

10. Divers

Les parties abordent à nouveau la règle des 12 jours (voir le compte rendu de la législation sociale sur le groupe de travail du 21 mai 2007⁶). L'IRU informe l'ETF qu'elle fera pression en vue de remettre cette règle en place. Elle demande à l'ETF si, dans ce contexte, il serait envisageable d'envoyer un signal commun à la Commission. L'ETF répète les trois conditions présentées en mai. La question pourrait être traitée à nouveau dans le cadre de la prochaine réunion du groupe de travail sur la législation sociale.

Le représentant de la Commission annonce le calendrier des réunions pour 2008. Entre-temps, les dates de réunion possibles prévues sont les suivantes (**à confirmer**): 7/02, 27/03, 30/04, 3/07, 30/09, **31/10 (plénière)** et le 3/12.

6

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/road_transport/2007/070521_arbeitsgruppe&vm=detailed&sb=Title

Annex: List of participants 16.10.2007

<p><u>Employers</u></p> <p>Ms Antignac (AFTRI) Mr Causse (FNTR) Mr Csányi (MKFE) Mr Dekindt (UITP) Mr Gentze (BGL) Mr Henry (FNTV) Mr Kramer (TLN) Mr Larsen (DTL) Ms Maître (FNTR) Ms Pogonowska (ZMPD) Mr Salmon (CPT) Mr Usonis (LINAFA) Ms Vasarainen (ALT) Mr Viccars (IRU) Mr Yarsley (FTA)</p>	<p><u>Workers</u></p> <p>Mr Aarestrup (3F) Mr Benjamins (FNV Bondgenoten) Mr Buenestado (TCM-UGT) Mr García Revuelta (FCT - CC.OO.) Mr Heino (ERTO) Ms Hertogs (ETF) Mr Hollerich (OGBL-Transport) Ms Klementova (OSD) Mr Lagedamon (FO Transports) Mr Maurer (OSD) Mr Parrillo (CSC TRANSCOM) Mr Peterson (Estonian Transport Union) Mr Pomajbik (OSD) Mr Rasmussen (3F) Mr Sanchez (TCM-UGT) Mr Sandholm (Swedish Municipal Workers Union) Mr Sauerstam (SEKO) Mr Schönauer (VIDA) Mr Smidt (3F) Mr Sugic (CFDT) Mr Urata (ITF) Mr Vancraeynest (FNST/CGT) Mr Weicker (FNCTTFEL) Mr Wolff (FCPT Syprolux)</p>
<p><u>European Commission</u></p> <p>Ms Durst (DG EMPL/F.1) Ms Ptaszynska (DG TREN/E.1)</p>	<p><u>Others</u></p> <p>Ms Theander (EIB)</p>